



Comment contester un arrêté municipal?

Par **chris15**, le **04/02/2016** à **12:10**

Bonjour,

dans ma commune de 430 habitants, le maire à interdit par arrêté municipal en date du 12 janvier dans mon lotissement, la circulation des véhicules affectés aux transports de marchandises sauf livraison pour raisons de sécurité.

De ce fait je ne peux plus accéder chez moi avec mon poids lourd.

Après discussion avec le maire, aucune entente n'à été trouvée.

Je compte donc faire une lettre recommandée avec accusé de réception au sous-préfet voir saisir le tribunal administratif.

Sur quels textes de loi puis-je m'appuyer, pour établir ce courrier?

Par avance merci de vos réponses.

Par **amajuris**, le **04/02/2016** à **13:12**

bonjour,

vous pouvez faire un recours gracieux auprès du maire en lui demandant de retirer son arrêté. si le maire maintient sa position, vous devez saisir vous -même le tribunal administratif pour demander l'annulation de cet arrêté.

mais je suppose que le maire a des arguments justifiant les dispositions de cet arrêté (matières dangereuses, bruit, stationnement de poids lourds sur la voie publique, demande des riverains...).

salutations

Par **chris15**, le **04/02/2016** à **14:18**

bonjour amatjuris,
merci de votre réponse.

le maire maintient sa position pour raisons de sécurité envers les piétons alors que mon camion fait 200m sur cette voie et qu'il est stationné devant ma maison sans gêner la circulation depuis 8 ans pour raisons de vol de carburant. De plus aucun habitant n'a été consulté pour une telle décision sauf un voisin.

Par **amajuris**, le **04/02/2016** à **14:58**

si le maire a pris une telle décision c'est que des riverains se sont sans doute plaints de cette situation.

le maire est responsable de la gestion du domaine public communal et de la sécurité de ses concitoyens.